

RÉUNION PUBLIQUE SUR L'ADRESSAGE DU 13/06/2025

Tout d'abord, Monsieur Le Maire remercie les personnes présentes à cette réunion publique qui a pour sujet une étape importante dans la vie d'une commune. Il était donc important qu'il y ait une participation de la population du village. Le nombre de personnes présentes l'atteste.

L'article 169 de la Loi 3DS reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. Le conseil municipal est clairement en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation. C'est une obligation pour toutes les communes.

Bien des petites communes ne disposaient d'aucune adresse, ce qui pénalisait les services de sécurité, de livraisons, les administrés pour leurs nouvelles démarches, les ventes de biens immobiliers, les nouvelles constructions et les communes elles-mêmes.

Toutes les communes doivent délibérer sur les noms des voies publiques et privées ouvertes à la circulation, ainsi que des lieux-dits. Les toutes petites communes vont ainsi diffuser leurs adresses en ayant toute compétence à le faire.

Il est demandé aux communes de dénommer les « voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ».

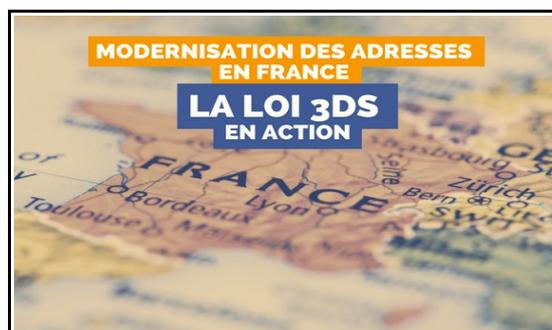
Les communes pourront dénommer les voies privées ouvertes à la circulation, c'est-à-dire non fermées par un portail, par délibération du conseil municipal.

Le changement attendu : les communes vont transmettre leurs adresses au format Base Adresse Locale dans la Base Adresse Nationale, charge aux différents utilisateurs de se greffer sur la Base Adresse Nationale. À terme, la Base Adresse Nationale constitue le point d'entrée et diffuse, sans les modifier, les adresses que les communes ont transmises.

Les communes pourront préciser par arrêté le format des plaques de numéros afin de conserver une harmonie, mais ne seront pas tenues d'en payer la première pose. Elles doivent continuer à fournir les plaques des noms des voies.

Les services compétents de La Poste ont été sollicités pour aider la Commune dans cette démarche et la population à donner son avis.

La méthodologie a été évoquée succinctement et sera vue plus précisément lors des différents points de la réunion.



1. Présentation des voies à nommer :

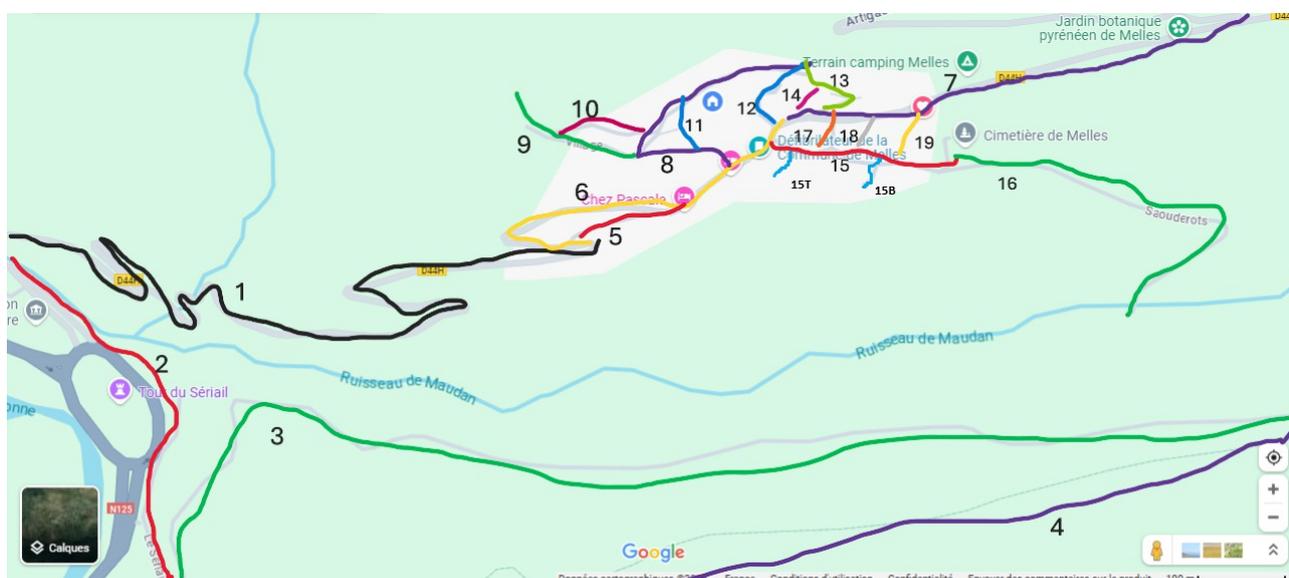
Le découpage des voies a été déjà étudié en concertation avec les services de La Poste compétents en la matière, en l'occurrence avec M. Philippe TAXIS, technicien ADN.

De nombreuses contraintes s'imposent aux communes pour réussir un bon adressage. Il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, la sécurité de chaque citoyen est en jeu.

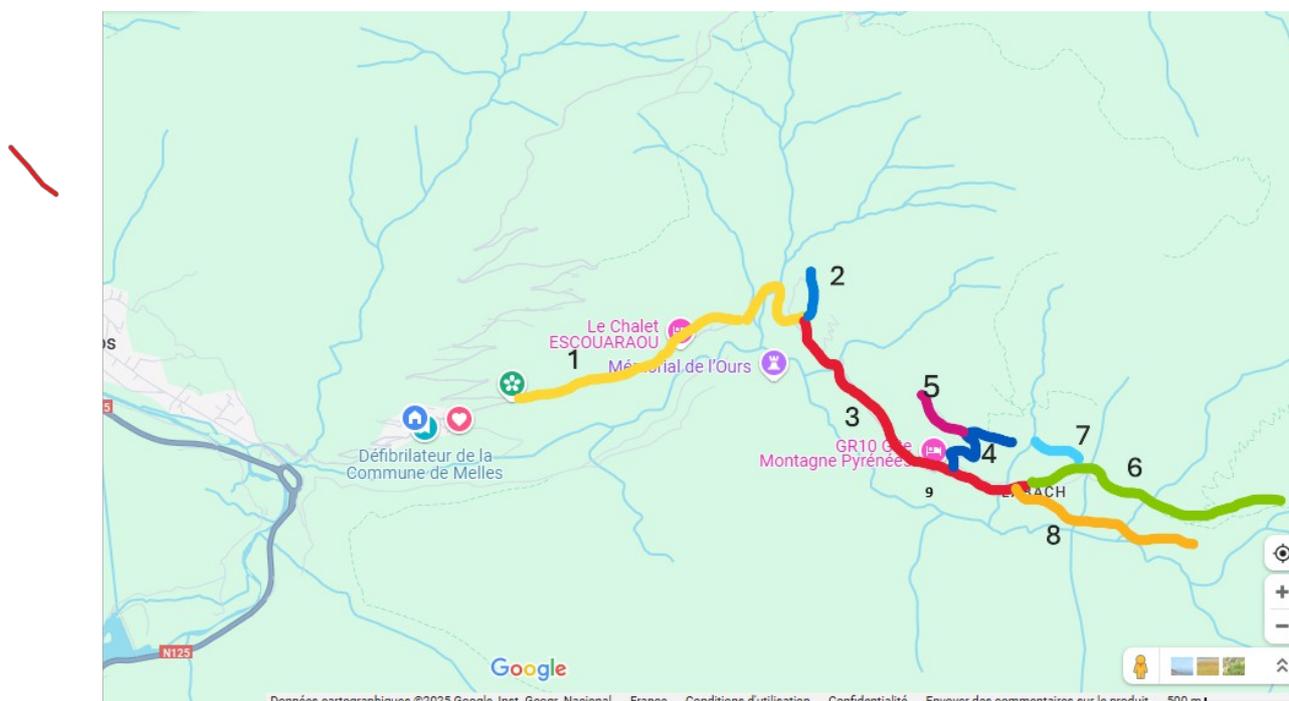
Malgré la tentation de nommer chaque coin de rue, il ne s'agit pas d'avoir un nombre trop important de voies mais de nommer celles qui sont utiles pour les habitants et de ne pas trop découper chaque rue. Cela impliquerait également un coût financier important pour la commune.

Voici donc les voies qui ont été définies lors de précédentes réunions avec M. TAXIS qui connaît bien le sujet puisqu'il a déjà travaillé sur un bon nombre de communes de la Haute-Garonne. Celles-ci sont présentées selon plusieurs secteurs.

Village et alentours :



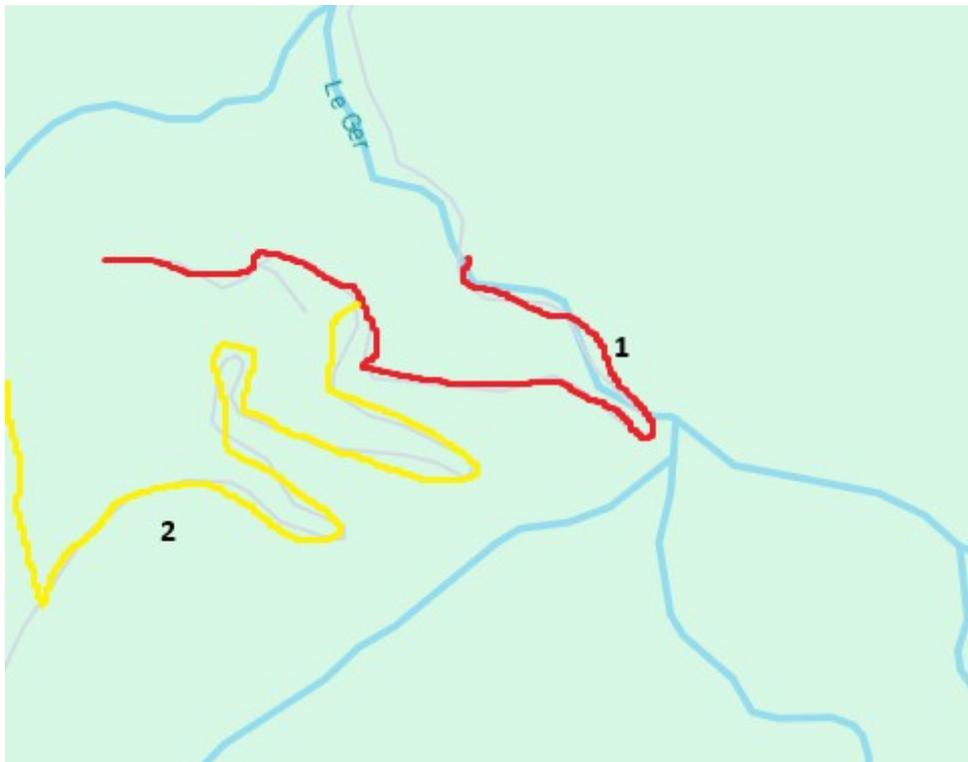
Secteur Labach :



Secteur La Gouade :



Secteur Quéreilles :



2. Débats et suggestions de noms de voies :

Le découpage des voies étant déjà pré-défini et presque plus modifiable, il s'agit maintenant de discuter en concertation pour nommer ces voies.

Nous allons présenter ces voies une à une, soumettre des suggestions de noms, écouter les différentes suggestions et choisir un nom pour celles-ci. Sachant que c'est le Conseil municipal qui aura le dernier mot lors du vote de la délibération concernant l'adressage.

Voici les différentes suggestions, les échanges de points de vue et les suggestions finales apportées pour le Conseil municipal.

VILLAGE

1 Sériail → Panneau Melles (Tchar)

Côte de Melles ou avenue ou rue de la Côte de Melles
rue du Cap dé l'escala (ancien nom de la côte de Melles)
Après discussions, nom de voie retenu : **Côte de Melles**

2 Sériail

Après discussions, nom de voie retenu
Rue de la Tour du Sériail

3 Piste barrage

Piste de l'Oumbrè

4 Piste relais

Piste de Sourimou

5 Coursière Amiel

Coursière du Tchar
Coursière deth Har

Après discussions, nom de voie retenu : **Coursière du Tchar**

Place du village ?

Pas de numérotation spécifique pour la place du village. Chaque habitation peut être reliée à une voie existante.

6 Traversée village bas

Route de la Carrère
Rue de la Sainte Barbe
Rue de la Fraternité

Après discussions, nom de voie retenu : **Rue de la Sainte Barbe**

7 Traversée village haut

Route d'Artimédan
Rue de Notre Dame
Rue dèra Nostra dona
Rue de la liberté

Après discussions, nom de voie retenu : **Route d'Artimédan**

8 Haut du village

Rue dèra Scola

Rue du Cap deth Villatgé
Rue de l'égalité
Après discussions, nom de voie retenu : **Rue du Cap deth Villatgé**

9 Baridère
Chemin de Baridère

10 Chemin Jean Guy / Vincent
Chemin de Sédescales
Après discussions, nom de voie retenu : **Chemin de Sainte Germaine**

11 Chemin Garde
Chemin de la Démaysèla
Après discussions, nom de voie retenu : **Coursière de la Démaysèla**

12 Hont dets poutchs
Chemin de la Hont dèts Poutchs

13 Coursière Michou
Chemin de l'Encole

14 Cousturè
Passage du Cousturè

15 Balet + 16 Pont
Rue du Balet
Rue du Cap deth mailloc
Rue St Pierre
Les habitants du quartier ont souhaité que la voie 15 et 16 soient regroupées sous le nom :
Rue du Maudan

15 bis / Ter
Après discussions, noms de voies retenus :
Imp du Boucart
Imp du Carré deth Loup

17 Coursière Huguette
Couassade de Redonnet / Passage de la Caoussade de Redonnet
Passage dèra Caoussada
Après discussions, nom de voie retenu : **Coursière de la Caoussada**

18 Coursière JF
Passage / **Coursière de la Hourcada**

19 Souperian
Passage de Soupèrian

LABACH

1 Route de Sartigous (20)

Av de la Liberté

Route de Cazaux

Route de Ribes

Après discussions, nom de voie retenu : **Route de Sartigous**

2 **Impasse de Mountardou** (21)

3 **Route de Labach** (22)

4 Rue / Route de Sacoste (23)

Après discussions, nom de voie retenu : **Chemin de Sacoste**

5 **Chemin de Cap Bouchant** (24)

6 **Chemin du Crabère** (25)

7 **Passage du Pradet** (26)

Passage de chez Moun

8 Chemin du Moulin (27)

Chemin d'Aouéran

Chemin de Sestagnous

Après discussions, nom de voie retenu : **Chemin d'Aouéran**

9 Coursière ancienne école de Labach

Chemin de Borda Naoua (28)

LA GOUADE

1 **Route de La Gouade** (29)

2 **Impasse de la Gourdiola** (30)

3 **Piste du col d'Artigascou** (31)

QUEREILLES

1 Route de Quéreilles

Route du Ger

Chemin de la Coumique

Après en avoir discuté avec les services de La Poste et pour des raisons de sécurité, il semblerait qu'il soit souhaitable de nommer cette voie de la même façon que celle de la commune de Boutx y conduisant. Ceci pour une facilité d'accès des secours et une meilleure rapidité d'action sachant que la même voie sur deux communes différentes aura le même nom.

Après discussions, nom de voie retenu : **Chemin de la Coumique**

Il sera toujours possible de rajouter en plus en complément d'adresse une qualification plus précise en terme de lieu-dit, en plus de l'adresse officielle. Nous verrons cela plus en détail un peu plus loin.

2 Chemin des Arpents

3. La numérotation :

Après avoir vu la nomination des différentes voies proposées, nous allons maintenant aborder le sujet de la numérotation. Chaque habitation doit avoir un numéro distinct qui la caractérise.

Deux choix se présentent.

La numérotation classique, pairs d'un côté et impairs de l'autre.

La numérotation métrique, un numéro en fonction du nombre de mètres par rapport au début de la rue.

Cette dernière possibilité a retenu notre attention pour de nombreux aspects. Elle présente surtout l'avantage d'être plus précise en cas d'intervention des secours qui n'auront qu'à compter le nombre de mètres depuis le début de la voie plutôt que d'avoir à rechercher un hypothétique 2^{ter} par exemple.

Elle présente en outre de nombreux autres avantages et c'est celle qui sera retenue.

Les lieux-dits ne sont pas et n'ont jamais été reconnus officiellement mais pourront toujours être rajoutés en complément d'adresse, sachant que l'adresse officielle sera désormais prédominante. Rien n'empêche de rajouter un lieu-dit à son adresse mais seulement en complément de son adresse officielle qui sera désormais en vigueur après approbation du Conseil municipal.

4. La signalétique :

Il s'agit ici d'évoquer les plaques de numérotation et les plaques de rues. Les communes sont tenues de fournir les plaques avec les noms de rues mais ne sont pas tenues de fournir les plaques de numérotation à chaque administré. Le choix de la Commune de Melles est de fournir gratuitement chaque numéro à chaque habitant.

Il est évident que cela a un coût pour la Commune. Cependant, il est important d'avoir une uniformité dans le style de nos plaques, et surtout d'aider chaque citoyen à avoir sa plaque, quel que soit ses moyens financiers. Charge à chacun de l'installer.

Nous allons donc rechercher différentes possibilités alliant une esthétique qui fasse plaisir à la collectivité et un coût qui ne sera pas trop élevé. Certaines personnes présentes lors de la réunion se sont proposées de nous aider en ce sens. Nous les en remercions.

Nous avons présenté quelques photos de ce qui se faisait dans les communes aux alentours, à titre d'exemple. Rien ne nous oblige à faire de même.

Nous avons également présenté le catalogue que nous propose La Poste, avec quelques tarifs.





Signalétique de rue : la gamme EMAIL à l'épreuve du temps

1. L'offre standard

NOUS MEILLEURES VENTES!

UNE FORME	UNE COULEUR DE FOND	UNE POLICE	UNE COULEUR DE CARACTÈRE
<p>16</p> <p>Plaque de numéro d'habitation</p>	<p>16</p> <p>RAL 5002 Bleu</p>	<p>Rue</p> <p>16</p> <p>Helvetica Bold / Helvetica Medium 60%</p>	<p>16</p> <p>RAL 9016 Blanc</p>
<p>PLACE de la MAIRIE</p> <p>Plaque de rue sur mur</p>	<p>16</p> <p>RAL 3004 Rouge pourpre</p>	<p>Rue</p> <p>16</p> <p>Times new Roman Bold / Garamond Bold</p>	<p>16</p> <p>RAL 3004 Rouge pourpre</p>
<p>PLACE de la MAIRIE</p> <p>Panneau de rue sur support</p>	<p>16</p> <p>RAL 1015 Noire clair</p>	<p>Rue</p> <p>16</p> <p>Times new Roman Bold / Garamond Bold</p>	<p>16</p> <p>RAL 1015 Noire clair</p>

2. L'offre sur mesure

Il vous est possible de personnaliser vos numéros, plaques et panneaux avec des couleurs différentes (nuancier hors catalogue disponible p. 14-18). Et d'intégrer un logo ou un blason sur vos plaques ou panneaux de rue.



Commune: **MELLES -31337**

SIMULATEUR SIGNALÉTIQUE ADRESSE (en HT)

Sélectionner le type de plaque: Aluminium Email

Type de signalétique au choix	Saisir le nombre souhaité	Prix unitaire	Montant
Numéros de Maison	1	11,87 €	11,87 €
Plaques de Rue	1	41,28 €	41,28 €
Panneaux et Poteaux de Rue	1	95,62 €	95,62 €

MONTANT HT TOTAL : 148,77 €

Kit visserie: 2
Bride: 1 *Inclus dans le tarif affiché*

Montant donné à titre indicatif. Ce document n'est pas un devis contractuel.